

II
ELEMENTS STATISTIQUES

*** TAUX MOYENS D'IMPOSITION CONSTATES AU NIVEAU NATIONAL EN 2008 EN POURCENTAGES**

	Taux communaux	Taux des E.P.C.I. à fiscalité propre		Taux départementaux (moyenne arithmétique)
		C.D.C. à fiscalité additionnelle	C.D.C. à T.P.U.	
Taxe d'habitation	14,57%	2,41%	0,18%	7,06%
Foncier bâti	18,74%	3,70%	0,25%	9,99%
Foncier non-bâti	44,81%	10,25%	0,86%	23,80%
Taxe professionnelle	15,87%	2,91%	13,04%	8,48%

*** MOYENNES DEPARTEMENTALES PAR HABITANT :**

Potentiel financier (moyenne arithmétique des potentiels financiers des communes)	607,02 €
Dette communale	490,18 €

*** MOYENNES DEPARTEMENTALES PAR TRANCHES D'HABITANTS**

Les tranches de populations retenues correspondent à celles prises en compte pour le calcul des taux modulés communaux.

Les moyennes sont exprimées en Euro par habitant ; toutefois, elles sont à appréhender avec prudence, les comparaisons hâtives devant être évitées. En effet, à l'intérieur de chaque tranche de population et de chaque agrégat, des situations très diverses sont prises en compte.

Nombre d'habitants	Nombre de communes dans la catégorie	Moyenne des potentiels financiers par habitant	Moyenne de la dette par habitant
Jusqu'à 699 habitants	261 communes	491,28 €	447,58 €
de 700 à 1 999 habitants	173 communes	611,26 €	500,69 €
de 2 000 à 4 999 habitants	64 communes	851,44 €	565,50 €
de 5 000 à 9 999 habitants	16 communes	1 149,80 €	657,23 €
de 10 000 à 49 999 habitants	12 communes	999,55 €	629,89 €
à partir de 50 000 habitants	1 commune	1 042,28 €	400,59 €